

Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance : chargé(e) de clientèle – Parcours : Conseiller(e) en Immobilier

DROIT, ECONOMIE, GESTION

Présentation

La licence professionnelle Conseiller(e) en Immobilier forme des collaborateurs capables de gérer et coordonner l'ensemble des opérations liées à l'activité immobilière.

Sous l'égide du Rectorat de l'Académie de Paris, cette licence professionnelle est née d'une collaboration entre l'IUT de Paris – Rives de Seine, Habitat Formation et le lycée des Métiers de la gestion et de la transaction des professions immobilières, Erik Satie.

OBJECTIFS

Le conseiller en immobilier a pour principal rôle d'informer, conseiller et orienter le client dans ses démarches et procède à des opérations de prospection et de développement de portefeuille d'affaires. Il doit également être polyvalent. La polyvalence fait ici référence à la diversité des opérations traitées qui doivent lui permettre de répondre à tous les besoins exprimés par le client particulier ou professionnel.

COMPÉTENCES VISÉES

Les compétences visées par la Licence professionnelle Conseiller(e) en Immobilier sont plurielles et diversifiées :

- * Répondre à la demande du client et susciter le besoin
- * Répondre à la demande du client d'un établissement financier et susciter le besoin

- * Réaliser ses missions dans un environnement collectif et multicanal
- * Contribuer à l'atteinte des résultats dans le respect des règles et procédures
- * Identifier les risques en interprétant l'environnement économique, financier et réglementaire

Programme

ORGANISATION

En collaboration avec le CFA Habitat Formation et le lycée des Métiers de la gestion et de la transaction des professions immobilières, Erik Satie, la formation se déroule en alternance, sur une année universitaire, principalement sur le site de l'IUT, entre le 1er octobre et le 30 septembre de l'année suivante.

Le rythme de l'alternance est d'une semaine à l'IUT et de deux semaines en entreprise.

La formation continue, quant à elle, s'adresse à des professionnels en reprise d'études. Elle se déroule sur 30 semaines, intégrant 16 semaines de cours et 14 semaines de stage.

L'acquisition des connaissances et des compétences se fait par :

- * des enseignements en groupes de travaux dirigés (29 étudiants maximum),
- * des études de cas,

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

* des mises en situations professionnelles (projets tutorés principalement).

Le corps enseignant est composé d'enseignants du second degré, d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels.

Les étudiants sont évalués par le contrôle continu des connaissances et compétences, ainsi que par la rédaction et la soutenance orale de mémoires professionnels et de rapports d'activité.

L'assiduité à l'ensemble des enseignements est obligatoire et participe à l'obtention du diplôme.

STAGE

Stage : Obligatoire

Durée du stage : Stage de 14 semaines pour la formation continue

Stages et projets tutorés :

Le stage, de 14 semaines, est obligatoire pour la formation

continue, et donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport.

En formation en apprentissage, les étudiants suivent le

rythme 2 semaines en entreprise / 1 semaine à l'IUT, et rédigent un rapport de fin de cursus et le présentent lors d'une soutenance.

Projets tuteurés :

Les projets tuteurés sont réalisés par des groupes de trois à cinq étudiants. Ils peuvent être effectués dans le cadre de partenariats avec une entreprise, une association ou toute autre organisation. Les étudiants mettent en pratique les savoirs et savoir-faire ainsi que la méthodologie de conduite de projet.

Admission

La Licence professionnelle est accessible à tout titulaire d'un bac + 2 (120 ECTS) ou équivalent : étudiant(e) en gestion, économie, droit, AES, DUT et BTS Commerce ou Gestion, DUT Carrières juridiques, BTS Bancassurance, BTS immobilier

Droits de scolarité :

Les droits d'inscription nationaux sont annuels et fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche. S'y ajoutent les contributions obligatoires et facultatives selon la situation individuelle de l'étudiant.

Des frais de formation supplémentaires peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations [ici](#).

Et après ?

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Après la licence professionnelle, l'étudiant peut s'insérer dans la vie active en tant que :

- * gestionnaire d'actifs immobiliers
- * négociateur immobilier
- * agent immobilier
- * administrateur de biens
- * mandataire immobilier
- * chasseur de biens
- * comptable immobilier
- * promoteur immobilier
- * facility manager
- * responsable d'agence immobilière

Contacts

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Responsable du diplôme

Saïd Halla

secretariat-tc.iutparis-seine@u-paris.fr

Secrétariat pédagogique du département TC

01 76 53 48 82 / 83 / 84

secretariat-tc.iutparis-seine@u-paris.fr

Service de la formation continue et de l'alternance

01 76 53 49 75

bernadette.amiaud@u-paris.fr

En bref

Public(s) cible(s)

- Étudiant
- Salarié - Profession libérale
- Responsable entreprise
- Demandeur d'emploi
- Apprenti - Alternant

Validation des Acquis de l'Expérience

Oui

Langue(s) des enseignements

- Français
- Anglais

Lieu de formation

Site Mirabeau

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation